



La suspension temporaire de la variabilité du capital de la SCPI Primopierre a été approuvée ce 7 janvier en Assemblée Générale Extraordinaire. Cette mesure a pris effet immédiatement.

Pour permettre aux associés et aux investisseurs de se positionner sur le marché secondaire s'ils le souhaitent, voici à titre indicatif les estimations des valeurs de la SCPI à l'issue de la campagne d'expertise au 31/12/2025 :

- **valeur de réalisation estimée par part : 79,50 €**
- **valeur de reconstitution estimée par part : 93,40 €**

Les valeurs définitives seront publiées d'ici début mars.

Avertissement

Ces estimations sont fournies à titre indicatif, en accord avec ce que l'article 421-28-A du Règlement Général de l'AMF autorise. S'agissant d'estimations, elles ne sont pas garanties et ne constituent pas un engagement de la Société de gestion. Elles ne peuvent pas servir de base aux souscriptions et retraits dans la SCPI.